Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 2 avril 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 2 avril 2019 à 18h30.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	Vacant	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Wandalina Therrien	Conseillère no.4
	M. Jacques Ricard	Conseiller no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire préside la séance tandis que Madame Jasmine Therrien agit comme secrétaire. Madame Chantal Poirier assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 18h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière 5 mars 2019

4. CORRESPONDANCE INFORMELLE

4.1 Relais pour la vie
4.2 Ministère de l'environnement
4.3 Équité salariale
4.4 MMQ
4.5 Regroupement de femmes - invitation

CORRESPONDANCE DÉCISIONNELLE

4.6 Fête des nouveaux arrivants (fixer une date)
4.7 Date pour les encombrants (lundi 27 mai 2019)
4.8 Service de garde pour l'été
4.9 Daniel Rancourt
4.10 Ministère des ressources naturelles (résolution)
4.11 Demande de commandite –équipe des quilles
4.12 Loisirs et Sports -
4.13 Invitation des Affaires municipales (gratuit) – réseau eau potable

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois mars 2019

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Adhésion SPCA (Avis de motion)
6.2 Soumission mesures des boues
6.3 Demande délai schéma d'aménagement et de développement
6.4 Rapport activité 2018 pompier pour MRC (résolution)
6.5 Résolution pour autoriser Thérèse Langlois à communiquer avec les acteurs du milieu qui font partie du plan sécurité civile pour la mise à jour
6.6 Engagement Directrice générale
6.7 Résolution pour MRCAO pour projet Fonds de développement des Territoires

6.8 Club de golf Duparquet - Commandite

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Loader réparation des freins + entretien
7.2 Brosse pour pépine
7.3 2e Homme

8. INFORMATION

9. RÈGLEMENT

10. SUIVI

11. PAROLE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.51-2019 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 mars 2019

. **EN CONSÉQUENCE**

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Wandalina Therrien et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 mars 2019.

.

4. CORRESPONDANCE

Rés.52-2019 4.1 Demande de don pour Relais pour la vie

EN CONSÉQUENCE

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Wandalina Therrien secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de faire un don de 50$ pour le relais pour la vie.

4.2 Lettre du Ministère de l'environnement, il a été décidé de reporter à la prochaine séance de travail (dépôt a neige)

4.3 Dossier équité salariale, il a été décidé de reporter en septembre 2019

4.4 Dossier MMQ, il a été décidé de reporter pour plus d'informations

4.5 Regroupement de femmes - Une invitation a été partagée aux membres

4.6 La fête des nouveaux arrivants, elle aura lieu tous les 2 ans. Le prochain événement aura lieu en 2020

4.7 La cueillette des encombrants aura lieu, lundi 27 mai 2019

4.8 Service de Garde du camp de jour organisé par la ville, il a été décidé de ne pas accueillir la maternelle 4 ans durant la période estivale 2019, puisque cette loi n'est pas encore en vigueur.

Rés.53-2019 4.9 Demande de Daniel Rancourt

ATTENDU QUE monsieur Daniel Rancourt ne reçoit aucune rémunération pour sa participation au CA de l'Arc-en-ciel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RECOMMANDÉ par le conseiller M. Jacques Ricard, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de payer la somme de 25$ à monsieur Rancourt pour une période de 6 mois, par la suite la situation sera réévaluée.

Rés.54-2019 **4.10** Ministère des ressources naturelles, il est demandé d'annuler le compte de taxes au montant de **5.52$**

EN CONSÉQUENCE

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Solange Gamache secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et unanimement résolu d'annuler le compte de taxes selon l'article 204,1de la loi sur la fiscalité municipale.

Rés.55-2019 **4.10 Demande de commandite – équipe des quilles**

EN CONSÉQUENCE

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Solange Gamache secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de faire un don de 50$ pour leur soirée de fermeture.

5. FINANCES

Rés.56-2019 5.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2019 :**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Wandalina Therrien secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Liste des comptes du mois pour un montant	60 427.42$
Liste des comptes en prélèvement pour un montant de	40 202.59$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Avis de motion est donné pour accepter les règlements SPCA

Rés57-2019 **6.2 SOUMISSION MESURES DES BOUES ÉCHO-TECH**

EN CONSÉQUENCE

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Wandalina Therrien, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'accepter la soumission qui est de 2110$ $ d'avant taxes.

Rés.58-2019 **6.3 Demande délai schéma d'aménagement et de développement**

Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**,** le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 2 avril 2019 avec l'adoption de la résolution numéro Rés.58-2019 ;

Attendu qu'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption ;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

En conséquence : il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet, secondé par la conseillère Mme Wandalina et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 17 mars 2021 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Rés.59-2019 6.4 Rapport activité 2018 des pompiers pour MRCAO

Attendu QU'il faut déposer annuellement ce rapport à la MRCAO

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu **d'accepter le rapport d'activité 2018 des pompiers pour le déposer à la MRCAO**

Rés.60-2019 6.5 Rencontre du milieu pour la mise à jour du plan de sécurité civile

Attendu QU'il nous est exigé de mettre notre plan de sécurité civile pour novembre 2019

IL EST RECOMMANDÉ par le conseiller M. Jacques Ricard, secondé par la conseillère Mme Wandalina Therrien et unanimement résolu **d'**autoriser Thérèse Langlois à communiquer avec les acteurs du milieu qui font partie du plan sécurité civile pour la mise à jour.

Rés.61-2019 6.6 Embauche d'une directrice générale secrétaire-trésorière

Attendu QU'il y a lieu d'embaucher une directrice générale secrétaire-trésorière;

Attendu Qu'un processus rigoureux de dotation a été suivi ;

En conséquence il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par le conseiller M. Sylvain Audet et unanimement résolu que Madame Chantal Poirier, soit et est par la présente engagée à titre de directrice générale secrétaire-trésorière aux conditions prévues au contrat de travail négocié entre la municipalité et Madame Chantal Poirier;

IL EST RÉSOLU QUE Monsieur Gilbert Rivard maire, soit et est par la présente autorisé à signer le contrat de travail de Madame Chantal Poirier, à y apporter des modifications mineures et accessoires et à signer tout autre document nécessaire pour procéder à l'embauche de Madame Chantal Poirier.

De plus il est proposé par la conseillère Mme Wandalina Therrien, appuyé par le conseiller M. Jacques Ricard et unanimement résolu que madame Jasmine Therrien adjointe directrice générale, secrétaire-trésorière signe comme témoin.

Rés.62-2019 Autorisation signature Desjardins

Attendu que suite au départ du directeur général;
Attendu que l'embauche de la nouvelle Directrice générale secrétaire-trésorière madame Chantal Poirier;

En conséquence il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu

d'autoriser madame Chantal Poirier à faire les démarches pour le changement de signature.

De plus, elle sera autorisée à signer les transactions, chèques et tous autres documents pour les comptes de la Ville de Duparquet.

Rés.63-2019 6.7 Résolution pour MRCAO pour projet Fonds de développement des Territoires

Attendu que la somme du Fonds de développement des Territoires est de 24 450$ et qu'il nous a été suggéré de vider ce fond avant septembre 2019

Attendu que Thérèse Langlois travaille sur le projet de subvention du Fond Développement de la MRC de l'Abitibi-Ouest pour la construction d'une rampe universelle ainsi que changer la surface des allées de quilles pour du synthétiques.

Attendu que nous avons décidé de déposer le projet pour le 19 avril 2019.

EN CONSÉQUENCE

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Wandalina Therrien, secondé par la conseillère Madame Solange Gamache et unanimement résolu de déposer la demande à la MRCAO pour le projet Fond de développement des Territoires

6.8 Demande de commandite du Club de Golf Duparquet, le comité décline l'offre de demande de commandite

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Loader réparation des freins + entretien, reporté à la prochaine séance de travail. Maintenance machineries et travaux printemps, il a été demandé de recueillir des soumissions pour la prochaine séance de travail.

Rés.64-2019 7.2 Brosse pour pépine

EN CONSÉQUENCE

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et unanimement résolu de commander la brosse pour la pépine chez équipement Élément au montant de 1136.37$.

7.3 Embauche d'un 2e homme, il a été décidé de reporter à la prochaine séance de travail fin avril

7.4 Demande de Télébec de faire réparer un fil de lampadaire, autorisation accordé

Rés.65-2019 7.5 Subvention Députée d'Abitibi-Ouest Madame Suzanne Blais

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Mme Wandalina Therrien, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de présenter une demande de travaux pour l'amélioration des chemins : chemin du golf et le chemin du Moulin

8. RÈGLEMENTS

9. INFORMATIONS

10. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.66-2019 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache et secondé par la conseillère Mme Wandalina Therrien, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h45.